

DAXREST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75 000 €
Siège social : 234 avenue Maurice Menton 40990 SAINT PAUL LES DAX
RCS DAX n° 479089237

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-deux mai à 10 heures,

Les associés de la SAS DAXREST, Société par actions simplifiée au capital de 75 000 €, divisé en 750 actions de 100 euros chacune, se sont réunis 234 avenue Maurice Menton 40990 SAINT PAUL LES DAX, sur convocation du Président.

Une feuille de présence est signée en entrant en séance, laquelle permet de constater que sont présents:

- SCI MATHELISA
Représentée par Monsieur Emmanuel PARANT
Propriétaire de 225 actions
- SAS CRESCENDO RESTAURATION
Propriétaire de 525 actions

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissent plus du quart du capital, et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- les statuts de la Société ;

Pour être soumis à l'assemblée sont également déposés :

- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de Commerce.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président ;
- Approbation des conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Mandat du directeur général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Après discussion entre les associés, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et se soldant par un bénéfice de 258 803 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – CONVENTIONS DES ARTICLES L.227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Concernant les conventions auxquelles les articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce sont applicables, l'Assemblée générale prend acte des nouvelles conventions de cette nature qui ont été conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DE RESULTAT

Sur proposition du Président constatant que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître un résultat net bénéficiaire de 258 803 euros, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE

Bénéfice	258 803 €
Report à nouveau	5 €
TOTAL	258 808 €

AFFECTATION

Au report à nouveau :	6 €
Aux dividendes :	258 802 €
TOTAL :	258 808 €

Soit un dividende unitaire de 345,07 €.

Le montant des dividendes distribués non éligibles à l'abattement de 40 % est de : 258 802 €.

En application de l'article 243 bis du CGI, il est précisé que le montant des dividendes distribués aux personnes physiques bénéficiaires de l'abattement de 40% est de : 0 €

Le montant des dividendes distribués aux personnes non bénéficiaires de cet abattement est de: 258 802 €.

Il sera mis en paiement dans les délais légaux à l'issue de la présente Assemblée après déduction des prélèvements sociaux de 15,5 % et, sauf dispense, du prélèvement fiscal de 21 %. Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement éligibles de 40% prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts.

En application de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos au 31/12/2021 : dividende brut de 44,44 Euros par action
- Exercice clos au 31/12/2022 : dividende brut de 337,94 Euros par action
- Exercice clos au 31/12/2023 : dividende brut de 276,62 Euros par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION- RENOUELEMENT DU DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale reconduit aux fonctions de Directeur Général Monsieur Emmanuel PARANT pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION- POUVOIRS

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par un actionnaire.

Le Président



SCI MATHELISA
Représentée par Emmanuel PARANT



DAXREST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75 000 €
Siège social : 234 avenue Maurice Menton 40990 SAINT PAUL LES DAX
RCS DAX n° 479 089 237

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MAI 2025

FEUILLE DE PRESENCE

ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURE
SCI MATHELISA, 139 impasse des Bruyères, 40990 MEES, représentée par Monsieur Emmanuel PARANT Vote par correspondance : oui/non Vote par procuration : oui/non	225	225	
SA CRESCENDO RESTAURATION, Agropole, 47310 ESTILLAC, représentée par Monsieur Christopher SHAFROTH Vote par correspondance : oui/non Vote par procuration : oui/non	525	525	
TOTAUX	750	750	

Les soussignés, membres du bureau de l'assemblée, certifient sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à 750 actions, 2 actionnaires présents et 0 pouvoirs.

LE PRESIDENT



DAXREST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75 000 €
Siège social : 234 avenue Maurice Menton 40990 SAINT PAUL LES DAX
RCS DAX n° 479089237

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2024

certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' or 'Z' shape with a loop at the bottom.

①

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : DAXREST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 234, rue Maurice Menton 40990 ST PAUL LES DAX		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 4 7 9 0 8 9 2 3 7 0 0 0 2 4		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	9 875 480
		Fonds commercial (1) AH	AI	90 500 90 000
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	544 580 401 073 143 506
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	711 044 657 116 53 928
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	172 414 159 461 12 953
		Immobilisations en cours AV	AW	1 659 1 659
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	1 1
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
Autres titres immobilisés BD		BE		
Prêts BF		BG		
Autres immobilisations financières * BH		BI		
TOTAL (II) BJ		BK	1 530 073 1 227 546 302 528	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM	22 100 22 100
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	40 770 40 770
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	26 632 26 632
		Autres créances (3) BZ	CA	322 608 322 608
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	33 695 33 695	
	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI	(1 300) (1 300)	
	TOTAL (III) CJ	CK	444 506 444 506	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	1 974 580 1 227 546 747 034	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	
			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		DAXREST		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 75 000)	DA		75 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		7 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		5	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		258 803	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		341 308	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ		14 928	
TOTAL (III)	DR		14 928		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		1 082	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		205 862	
	Dettes fiscales et sociales	DY		183 777	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		76	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC		390 798		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		747 034		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	(2) Dont Écart de réévaluation libre	1D			
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		389 715		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : DAXREST		Exercice N		Néant ☐ *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	biens *	FD	FE	FF	3 401 636	
	Production vendue services*	FG	FH	FI	51 092	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	3 452 728	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	29 550	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	43 330	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 235	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 526 843
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	1 145 198	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(1 233)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	677 518	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	32 312	
	Salaires et traitements*			FY	941 317	
	Charges sociales (10)			FZ	216 287	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*			GA	69 141
		Sur immobilisations			GB	500
		- dotations aux provisions			GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD	1 493
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	107 869	
	Autres charges (12)			GF	3 190 402	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GG	336 441	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	642	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	642	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	642
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	337 083

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2025

Désignation de l'entreprise DAXREST		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13 026
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	13 026
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 979
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 199
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 178
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	6 848
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	85 127
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 540 511
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 281 707
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	258 803
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	40 182
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	105 265	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
	facultatifs A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produits Cessions Eléments cédés			13 026
Valeur Nette Comptable Eléments cédés		4 979	
Dotation Amortissement Exceptionnel / REBUT		1 199	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : DAXREST Néant ☐ *												
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
								3				
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8				
		TOTAL II				KD	100 375	KE				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	534 877	KN	10 232			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	735 617	KT	15 611			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	124 997	KW	2 017			
		Matériel de transport *				KY	18 412	KZ				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	29 029	LC					
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF					
		Immobilisations corporelles en cours			LH	359	LI	1 659				
		Avances et acomptes			LK		LL					
		TOTAL III			LN	1 443 290	LO	29 520				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M			
		Autres participations					8U	1	8V			
		Autres titres immobilisés					IP		1R			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	2 000	1U				
TOTAL IV						LQ	2 001	LR				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 545 666	ØH	29 520			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				
						par virement de poste à poste		Révaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
						1		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						2		4				
INCORP.						CØ		DØ				
						LV	100 375	LW				
CORPORELLES	Terrains	IP				LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA		MB				
		Sur sol d'autrui	IR			MD	530	ME	544 580			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS			MG		MH				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT			MJ	40 184	MK	711 044			
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU			MM	2 040	MN	124 974			
		Matériel de transport	IV			MP		MQ	18 412			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW			MS		MT	29 029			
		Emballages récupérables et divers*	IX			MV		MW				
		Immobilisations corporelles en cours	MY			MZ	359	NA	1 659			
		Avances et acomptes	NC			ND		NE				
		TOTAL III	IY			NG	43 113	NH	1 429 697			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ				ØU		M7			
		Autres participations	IO				ØX		ØY	1		
		Autres titres immobilisés	II				2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières		I2				2E	2 000	2F				
TOTAL IV		I3				NJ	2 000	NK	1			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	45 113	ØL	1 530 073	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4 *

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: DAXREST

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise DAXREST										Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	9 395	PF		PG		PH	9 395	
TOTAL I			RK	9 395	RM		RN		RO	9 395	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	357 735	PS	43 455	PT	117	PU	401 073		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	673 570	QA	18 750	QB	35 205	QC	657 116	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	119 787	QE	1 589	QF	1 254	QG	120 121		
	Matériel de transport	QH	6 764	QI	4 603	QJ		QK	11 367		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	27 229	QM	745	QN		QO	27 974		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	1 185 085	QV	69 141	QW	36 576	QX	1 217 650	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	1 194 480	ØP	69 141	ØQ	36 576	ØR	1 227 046	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venté (NS + NT + NU)			NY	Total général non venté (NW - NY)			NZ		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		DAXREST		Néant ☐ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	4A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 993	UF	3 149
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise DAXREST

[illegible]

Désignation de l'entreprise DAXREST

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise DAXREST

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise DAXREST

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise DAXREST

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise : DAXREST										Néant ☐				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN			
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières				UT			UV			UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	26 632		26 632						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))				ZI									
	Personnel et comptes rattachés				UY	253		253						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	399		399						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	16 232		16 232						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	423		423						
		Divers			VP									
	Groupe et associés (2)				VC	297 572		297 572						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	7 730		7 730						
	Charges constatées d'avance				VS	(1 300)		(1 300)						
	TOTAUX				VT	347 941		VU	347 941		VV			
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y										
Autres emprunts obligataires (1)				7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG										
	à plus d'1 an à l'origine			VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A										
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	205 862		205 862							
Personnel et comptes rattachés				8C	111 905		111 905							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	33 177		33 177							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	15 479		15 479							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	14 605		14 605							
	Obligations cautionnées			VX										
Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	8 611		8 611							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J										
Groupe et associés (2)				VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	76		76							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ										
Produits constatés d'avance				8L										
TOTAUX				VY	389 715		VZ	389 715						
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : DAXREST		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		* Exercice N, ci-à : 31122024			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	258 803		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	1 493	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	1 493	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	85 885		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8		
à long terme		- imposées aux taux de 0 %				ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	1 264	
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I	WR	347 445	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
			- imposées au taux de 0 %						WH	
			- imposées au taux de 19 %						WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)								ZX	
	Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY
Majoration d'amortissement*								XD		
Abattement sur le bénéfice imposable *		HT	FR	Entreprises nouvelles 44 series		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 series A)		L5	XF
				Société investissements immobiliers cibles (art. 209C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 territoires)		PA	
				ZFU-TE (art.44 octies A)		ØV	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quinquiesbis)		XC	
				Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			XG	758
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Créance dépayée par le report en arrière de déficit		ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	3 907
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	343 538	XI	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	343 538	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

N° 2058-A-SD

[illegible]

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise DAXREST

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>DAXREST</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Dotation Provision Indemnité départ à la retraite	8X	1 493	8Y
Reprise Provision Indemnité départ à la retraite	8Z		9A 3 149
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN 1 493	YO 3 149
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert).

Désignation de l'entreprise DAXREST										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	5	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	207 470		Dividendes	ZE	207 470				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	207 475		Report à nouveau	ZG	5				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	207 475		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	29 803			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	183 929			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	65 473			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	27 093			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	371 221			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	677 518			
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	7 836			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS		9Z	24 476			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	32 312			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	330 903			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	191 073			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : DAXREST						Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1	Eléments Co 01122020	21 728		21 728			
	2	Pompe Chale 21072021	2 624		1 671		953	
	3	Four MERYYC 08032022	7 153		3 128		4 026	
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪	
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1	7 200	7 200	7 200				
	2	1 800	847	847				
	3	4 026						
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫			8 047				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭								

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Nº 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise DAXREST

[illegible]

Désignation de l'entreprise : DAXREST	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☐ *
---------------------------------------	------------------------------------	----	-------	----------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

Désignation de l'entreprise : DAXREST

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>DAXREST</u>					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD2025

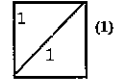
Désignation de l'entreprise : DAXREST		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 452 728	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	3 452 728	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 235	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	29 550	
Variation positive des stocks	OD	1 233	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	32 018	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	1 392 849	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	274 317	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	107 869	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 775 035	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 709 711
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 709 711	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	3 452 728	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	01012024
	GZ	au	31122024
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024 N° SIRET 47908923700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DAXREST

ADRESSE (voie) 234, rue Maurice Menton

CODE POSTAL 40990 VILLE ST PAUL LES DAX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	750
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	2	Total des lignes P3 + P4	P6	750

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CRESCENDO RESTAURATION
N° SIREN (si société établie en France) 412824559 % de détention 70,00 Nb de parts ou actions 525
Adresse : N° Voie Agropole
Code Postal 47310 Commune ESTILLAC Pays FR

Forme juridique SCI Dénomination MATHELISA
N° SIREN (si société établie en France) 801786153 % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 225
Adresse : N° 1455 Voie Route de Belair
Code Postal 40300 Commune BELUS Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays FR
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 2 4

N° SIRET 4 7 9 0 8 9 2 3 7 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DAXREST

ADRESSE (voie) 234, rue Maurice Menton

CODE POSTAL 40990

VILLE ST PAUL LES DAX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SAS	Dénomination	LE FOURNIL DE JULES		
N° SIREN (si société établie en France)	8 2 8 1 9 6 1 7 0	% de détention	100		
Adresse :	N° 2	Voie	Place Camille Bouvet		
	Code Postal 40100	Commune	DAXREST	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
DAXREST SAS 0 C/C Leclerc 40990 ST PAUL LES DAX France			0 C/C Leclerc 40990 ST PAUL LES DAX		
SIRET 47908923700024					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées <u>Restauration</u>			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	343 538	Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
				PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Autres dispositifs ☐	
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
ECF ☒ Nom et adresse du prestataire SA SAGE 10 Place de Belgique 92250 LA GARENNE COLOMBES					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé DIVALTO					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
			Cabinet MORVILLIERS SENTENAC ET ASSOCIES 18 Rue Lafayette 31000 TOULOUSE		
Tél :			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA			Date : 25042025 Lieu :		
			Qualité :		
			Nom du signataire :		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2025)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				<i>c</i>					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<i>d</i>					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				<i>e</i>					
				<i>f</i>					
				<i>g</i>					
				<i>h</i>					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				<i>i</i>					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<i>j</i>					
Montant des revenus répartis (5)				<i>Total (a à h)</i>					
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Montant des sommes versées :						
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES			à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

DAXREST

234, rue Maurice Menton
40990 ST PAUL LES DAX
05 53 77 28 50

certifié conforme à
l'original

g

Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2024

SOMMAIRE

A- EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

B- PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES

C- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

D- FONDS DE COMMERCE

Page 6 : Tableau des immobilisations – Tableau des amortissements

Page 7 : Variation des stocks et en cours

Page 8 : Charges et produits constatés d'avance

Page 9: Composition du capital social

Page 10 : Tableau de variation des capitaux propres

Page 11 : Identité de la société consolidante

Page 12 : Provisions inscrites au bilan

Page 13 : Charges à payer

Page 14 : Etats des créances et des dettes

Page 15 : Répartition du chiffre d'affaires

Page 16 : Effectif moyen au 31 décembre

Page 17 : Transfert de charges

Page 18 : Résultat financier

Page 19 : Points de fidélité/Gestion de trésorerie

E- EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

L'activité de la restauration reprend sensiblement sa progression avec un concept adapté aux attentes de la clientèle en termes d'offre de produits frais de saison et de bons rapports qualité/prix.

Cependant, le chiffre d'affaires réalisé a subi une légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

Malgré cette diminution, le résultat net affiche une progression de 24.74%. Cette amélioration résulte d'une politique de maîtrise des coûts rigoureuse mise en œuvre au cours de l'exercice, notamment grâce à une baisse des charges d'exploitation.

Cette année a également été marquée par la fermeture du site de Hossegor le 31/03/2024.

REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2018-01).

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- Construction s/sol d'autrui : Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel et outillage : Linéaire 3 à 5 ans
- Installations et agencements divers : Linéaire 5 ans
- Matériel de bureau ; Linéaire 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : Linéaire 3 à 10 ans

- **Les stocks :**

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO

- **Les créances :**

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

- **Engagements pris en matière de retraite :**

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective des cafétérias et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

- Age de départ à la retraite 62 ans
- Le taux Iboox n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux Bloomberg.
- Actualisation au taux de 3.40 %
- Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.
- La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2020.

Montant des engagements :

Provisions réglementées (page 10)

FONDS DE COMMERCE

Les modalités d'application de la méthode de valorisation des fonds de commerce sont les suivantes :

- Méthode DCF :
 - La valeur de la société est estimée en fonction de la rentabilité future qu'elle a des chances de dégager, compte tenu de ses flux financiers et économiques.
 - La méthode consiste à déterminer le montant des flux de trésorerie futurs puis à actualiser les futurs profits.

Ces deux étapes permettent de déterminer la valeur actuelle de la société. Cela permet de mettre en évidence des hypothèses de valorisation (croissance, rentabilité, investissement) sur une longue période puisque les flux de trésorerie sont modélisés sur plusieurs années.

- Méthode Multiple EBITDA :
 - La valorisation est définie comme étant égale à l'EBITDA normatif actualisé.
 - On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBITDA normatif Actualisé.

A la clôture de l'exercice, la valeur activée du fonds de commerce au bilan est comparée à ces deux méthodes de valorisation : DCF & Multiple EBITDA. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

Montant du fonds de commerce :

Voir tableau immobilisations et amortissements (Page 6).

Immobilisations - Amortissements

DAXREST

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/05/25
Devise d'édition EUR

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial	90 500			90 500
Autres immobilisations incorporelles	9 875			9 875
Terrains				
Constructions	534 877	10 232	530	544 580
Inst. techniques et outillage industriel	735 617	15 611	40 184	711 044
Inst. générales, agencements et divers	124 997	2 017	2 040	124 974
Matériel de transport	18 412			18 412
Autres immobilisations corporelles	29 388	1 659	359	30 688
Immobilisations financières	2 001			1
TOTAL GÉNÉRAL	1 545 666	29 519	43 113	1 530 073

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	9 395			9 395
Terrains				
Constructions	357 735	43 455	117	401 073
Inst. techniques et outillage industriel	673 570			657 116
Inst. générales, agencements et divers	119 787	18 750	35 205	120 121
Matériel de transport	6 764	4 603		11 367
Autres immobilisations corporelles	27 229	745		27 974
TOTAL GÉNÉRAL	1 194 480	67 553	35 322	1 227 046

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

DAXREST

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/05/25
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises				
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements	22 100	20 867	1 233	
TOTAL I	22 100	20 867	1 233	
Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels				
TOTAL II				
Production en cours Produits Travaux Études Prestations de services				
TOTAL III				
PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)		II + III		

Charges et Produits Constatés d'Avance

DAXREST

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/05/25
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	(1 300)	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	(1 300)	

Composition du Capital Social

DAXREST

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/05/25
Devise d'édition EUR

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	750	100
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	750	100

Tableau de variation des capitaux propres

DAXREST

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/05/25
Devise d'édition EUR

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	75 000			75 000
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	7 500			7 500
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	5			5
Résultat de l'exercice	207 470	258 803	207 470	258 803
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	16 584	1 493	3 149	14 928
TOTAL	306 559	260 296	210 619	356 236

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

DAXREST

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/05/25
Devise d'édition EUR

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
CJS HOLDING	SAS	13 156 000	AGROPOLE, 47 310 ESTILLACE

Provisions Inscrites au Bilan

DAXREST

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/05/25
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	16 584	1 493	3 149	14 928
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	16 584	1 493	3 149	14 928
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation		500		500
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION		500		500
TOTAL GÉNÉRAL	16 584	1 993	3 149	15 428

Charges à Payer

DAXREST

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/05/25
Devise d'édition EUR

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 911
Dettes fiscales et sociales	123 637
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	163 548

État des Échéances des Créances et Dettes

DAXREST

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/05/25
Devise d'édition EUR

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	26 632	26 632	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	253	253	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	399	399	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	16 232	16 232	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	423	423	
État - Divers			
Groupe et associés	297 572	297 572	
Débiteurs divers	7 730	7 730	
TOTAL de l'actif circulant :	349 241	349 241	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	(1 300)	(1 300)	

TOTAL GÉNÉRAL	347 941	347 941
----------------------	----------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	205 862	205 862		
Personnel et comptes rattachés	111 905	111 905		
Sécurité sociale et autres organismes	33 177	33 177		
Impôts sur les bénéfices	15 479	15 479		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 605	14 605		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	8 611	8 611		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	76	76		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	389 715	389 715
----------------------	----------------	----------------

Détail des Comptes

DAXREST

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/05/25
Devise d'édition EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Répartition du Chiffre d'Affaires

	Montant 31/12/2024	Ratio En %
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 452 727.59	
Production vendue de biens	3 401 635.91	98,52
7012000 Recettes restaurants 5,5%	665 431.03	19,27
7014000 Recettes restaurants 10%	2 668 564.02	77,29
7015000 Recettes restaurants 20%	77 543.48	2,25
7091000 RRR /Ventes UBER DELIVEROO	-9 902.62	-0,29
Production vendue de services	51 091.68	1,48
7088001 Commissions s/ vente journaux	3 303.11	0,10
7088300 Refact. formations POEI-AFPR E	2 415.00	0,07
7088400 Refacturation frais de personn	1 917.58	0,06
7088410 Refacturation CSP / frais pers	294.23	0,01
7088450 Refacturation frais de personn	30 350.00	0,88
7088460 Refacturation CSP / frais pers	11 003.85	0,32
7088625 Refacturation frais de dUplace	1 807.91	0,05

Effectif Moyen

DAXREST

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/05/25
Devise d'édition EUR

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	50	
Ouvriers		
TOTAL	50	

DAXREST

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/05/25
Devise d'édition EUR

	TOTAL	40 182
--	-------	--------

Détail des Produits Financiers et Charges Financières

DAXREST

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/05/25
Devise d'édition EUR

PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte
Intérêts C/C Groupe	642	

TOTAL	642	
-------	-----	--

CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte

TOTAL		
-------	--	--

POINTS DE FIDELITES :

Les points de fidélités convertis en Euros ne sont pas comptabilisés mais s'élèvent à 4 477€.

GESTION DE TRESORERIE :

La société a mis en place une convention des gestions de trésorerie centralisée avec la Société Mère.

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Aucuns événements majeurs ne sont à signaler pour les exercices suivants.